

NOTE DE LA DIRECTION

L'INSTITUT SE DONNE UN NOUVEAU CAP

LA MI-1989 A MARQUÉ la fin du premier quinquennat de l'Institut pour la paix et la sécurité; la croissance soutenue de son budget (défini dans la loi constitutive) a alors atteint un plateau, et le conseil d'administration a jugé que le moment était venu de tirer des leçons de cette première étape et de définir une orientation claire pour l'avenir.

En tant que nouveau Directeur général, j'ai profité de chaque occasion possible pour consulter mes collègues du conseil et les membres du personnel au sujet de l'expérience acquise avant mon arrivée, et j'ai entrepris un programme de consultations extérieures pour découvrir la perspective la plus équilibrée possible. Ainsi, je me suis entretenu avec les médias et d'autres interlocuteurs, j'ai tenu des discussions avec de petits groupes, et j'ai assisté à des séances de compte rendu, dans toutes les régions du pays, rencontrant de cette manière des Canadiens et Canadiennes de divers milieux qui suivent le travail de l'Institut et utilisent ses services.

Après d'autres consultations internes (auxquelles tout le personnel de l'Institut a participé), le conseil a examiné et adopté un ensemble d'orientations à moyen terme pour l'Institut, à sa réunion de deux jours à la mi-juin. Ces entretiens ont permis de faire le pont entre le passé et l'avenir, car ce fut la dernière occasion pour le président fondateur et plusieurs autres distingués directeurs quittant le conseil de résumer leurs impressions et leurs idées. Les paragraphes qui suivent présentent sommairement nos principales conclusions.

TOUT D'ABORD, LE «CONTEXTE RÉEL» DANS lequel l'Institut continue d'exercer son mandat, à savoir «accroître la connaissance et la compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales», est aujourd'hui rempli de défis, et la situation ne risque pas de changer de sitôt. L'extraordinaire amélioration des relations Est-Ouest et les perspectives de progrès aux chapitres de la limitation des armements et du règlement des conflits engendrent *plus* de travail pour l'Institut et ses collaborateurs, et non moins. Toutes les questions «classiques» sont encore à l'ordre du jour, mais il nous faut aussi nous attaquer à la tâche énorme et envivante qui consistera à contribuer au travail de nouvelles institutions, à participer à des initiatives visant à résoudre les conflits et à en réduire le nombre partout dans le monde, et à faire face à de nouvelles menaces pesant sur la sécurité internationale – les changements climatiques d'envergure planétaire, par exemple. Pareil programme d'action pourrait facilement entraîner une surcharge

de travail, ou une diffusion et une dilution des efforts; c'est pourquoi l'Institut a cerné un certain nombre de domaines où il concentrera ses efforts dans le cadre d'une stratégie quinquennale souple, tout en continuant l'analyse de thèmes plus généraux et en répondant aux questions soulevées à leur égard.

Le conseil a également convenu que, vu le mandat prééminent et les ressources que le Parlement a confiés à l'Institut, celui-ci se doit d'exceller et de faire des choix judicieux dans toutes ses entreprises, surtout s'il veut assumer de manière crédible la responsabilité lui incombant de «faire des études et proposer des idées et politiques». Autre principe de base, l'Institut continuera de collaborer avec toute une gamme d'autres institutions, de groupes et de particuliers pour réaliser ses objectifs clefs, en stimulant et en finançant des activités appropriées de recherche, d'information et d'éducation. L'Institut se charge aussi de rendre les analyses sur la paix et la sécurité internationales accessibles à un public intéressé beaucoup plus vaste, aux décideurs et aux intervenants façonnant l'opinion, tant au Canada qu'à l'étranger. Afin d'atteindre cet objectif, il faut entretenir des relations de travail énergiques et professionnelles avec les médias qui jouent un rôle clef lorsqu'il s'agit de diffuser les connaissances et de favoriser la compréhension de ces questions.

DANS LE CADRE DU MANDAT ÉNONCÉ DANS la loi, nous continuerons de traiter toutes les questions intéressant la paix et la sécurité, en insistant particulièrement sur la limitation des armements, la défense, le désarmement et le règlement des conflits, ainsi que sur certains thèmes avant-gardistes. Nous continuerons de surveiller l'évolution de la conjoncture dans tous ces domaines, de répondre aux questions soulevées à leur égard et de conserver un réseau de référence, chacun de nos chercheurs principaux s'occupant d'un secteur en particulier. L'Institut se souciera aussi de rester en communication avec le plus grand public possible grâce, notamment, à des instruments tels que le *Guide* annuel, le programme rationalisé de publications et les efforts dynamiques de diffusion déployés par les services d'information, par l'entremise des bibliothèques, des écoles et d'autres institutions. Au cours des deux à cinq prochaines années, l'Institut se concentrera *intensément* sur six grands thèmes-cadres :

- la non-prolifération des armes de destruction massive;
- la politique du Canada en matière de défense et de sécurité;
- les mesures à prendre pour renforcer les systèmes internationaux d'établissement, de maintien et d'édification de la paix;
- la création, le maintien et l'utilisation de réseaux d'experts s'intéressant à des conflits régionaux particuliers, ou à des conflits potentiels;

- le renforcement de la coopération et de la sécurité internationales dans l'Arctique;
- l'étude de nouvelles menaces et de nouvelles formules pour promouvoir la sécurité internationale.

À bien des égards, les travaux qui concerneront ces questions se fonderont sur des activités déjà bien lancées ou soutenues par l'Institut, tandis que d'autres thèmes ont déjà fait l'objet de nouvelles initiatives. Ainsi, l'examen de la politique canadienne en matière de défense et de sécurité s'amorce avec pour toile de fond une étude complète sur l'avenir des forces terrestres de notre pays et la table ronde qui s'est tenue à l'intention des médias au début de mai sur la défense, la politique étrangère et le budget fédéral. Quant aux mécanismes internationaux pour renforcer la paix, il s'agit d'un thème découlant de divers projets sur le maintien de la paix, la médiation et le règlement des conflits. En ce qui concerne l'analyse des conflits régionaux, nous tirerons des leçons du grand projet mené sur Chypre au cours de l'an dernier; l'Institut adoptera ainsi des formules telles que celle ayant permis de réaliser le programme actuel relatif aux élections et à la transition à un régime de paix en Namibie. L'approfondissement du thème de la coopération et de la sécurité dans l'Arctique supposera le regroupement de nombreuses études et l'établissement d'un vaste réseau national et international d'experts sur la question. De nouvelles voies vers la sécurité internationale font déjà l'objet d'un projet réalisé sous contrat par une équipe multi-universitaire.

En vertu de son mandat, l'Institut est censé étudier les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales «d'un point de vue canadien», mais il ne faut pas voir là un motif pour justifier un nationalisme étroit. En fait, notre programme doit plutôt être vaste et novateur, vu l'envergure mondiale des intérêts et des contributions potentielles du Canada, ainsi que ses ressources et les domaines qui excitent la curiosité de sa population. Par conséquent, pour décider de l'orientation de ses propres travaux analytiques et éducationnels et de certains travaux qu'il entreprend avec d'autres, l'Institut cherchera plus explicitement à savoir comment le Canada pourra le mieux renforcer la paix et la sécurité internationales à moyen terme. Le conseil et le personnel de l'Institut sont convaincus que ce sera en se spécialisant de la sorte que celui-ci pourra le mieux servir la communauté canadienne et acquérir, grâce à ses travaux, une réputation et une influence mondiales. □

— BERNARD WOOD

Bernard Wood est le Directeur général de l'Institut.